besoin, tout le monde s'y croit compétent et se croit apte à donner un avis autorisé."

Et de Sluys : " Ils sont nombreux, ceux qui, bien que s'intéressant vivement aux écoles, ne possèdent pas les éléments nécessaires pour résoudre les questions d'ordre purement pédagogiques qu'elles soulèvent souvent, et il arrive même qu'ils emploient leur influence à faire prévaloir des idées de programmes, des solutions qui loin d'être favorables au progrès de l'enseignement sont de nature à l'enrayer."

M. Famelart, tout en approuvant la composition actuelle du Conseil de l'Instruction publique, pense néanmoins qu'il devrait y avoir un comité central ou un autre corps de professeurs autorisés à donner leur avis officiel sur toutes les questions d'ordre purement pédagogique.

La théorie et la pratique, ajoute l'orateur, sont deux flambeaux qui doivent s'éclairer mutuellement.

Il faudra faire un choix.

L'orateur passe alors en revue les différentes méthodes qui peuvent être suivies pour faire ce choix :

1° Le gouvernement pourrait choisir lui-même l'instituteur qu'il désire et le nommer comme sont nommés les autres membres.

2° Les inspecteurs d'écoles pourraient recommander les candidats.

3° L'Association des instituteurs pourrait élire ce représentant au scrutin, comme elle élit ses propres officiers.

Toutes ces méthodes sont insuffisantes, dit-il, et présentent la même lacune.

Un instituteur sera nommé, mais représentera-t-il vraiment les instituteurs ou l'enseignement ? Quel est en ce moment le dépositaire de l'opinion des instituteurs ? Où cette opinion est-elle consignée ? Ne serait-il pas avant tout opportun de chercher à la faire naître ?

Et à ce sujet, continue M. Famelart, les instituteurs devraient former d'abord un certain nombre de comités permanents : un pour chaque branche d'enseignement. Ainsi l'un de ces comités s'occuperait de l'enseignement des langues, l'autre de l'enseignement de l'histoire, ou de la géographie, etc., etc. Ces divers comités auraient un centre d'action qui serait le comité central formé d'autant de représentants qu'il y aurait de comités. Ainsi ce comité central se trouverait alors composé exclusivement de spécialistes toujours prêts à donner une opinion autorisée sur toute question se rapportant à l'enseignement. Ce comité central enverrait alors au Conseil de l'Instruction son président ou un membre de son choix, comme porte-parole ou *délégué* des instituteurs.

M. Famelart suggère donc, posant en principe que le délégué doit représenter l'opinion du corps enseignant, la formation de comités spéciaux, ainsi qu'il vient d'être dit, avec comité central auquel serait laissé le soin de choisir tel membre pour représenter les instituteurs au Conseil de l'Instruction publique.

(à suivre)

Notes astronomiques

Tous ceux qui s'occupent des phénomènes célestes n'ont pas sans doute manqué d'examiner Jupiter et Saturne par les belles soirées de mars et avril derniers.

A l'occident, Jupiter a été visible et le sera encore quelques semaines. Il offrira un grand intérêt à ceux qui l'ont suivi dans sa course rétrograde à travers la constellation du Taureau, pendant les derniers six mois.

Le diagramme suivant indique la position qu'il occupait le sept d'avril dernier :

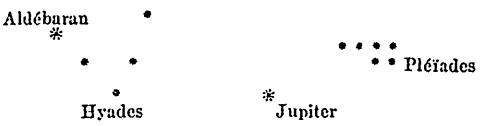

Au mois de janvier, il était au-dessous des Pléïades, formant chaque soir avec Aldébaran et les Pléïades, un triangle de plus en plus aigu.

Vers les derniers jours d'avril, il était en ligne à peu près droite avec Aldébaran et le groupe des Pléïades.

Tournons maintenant nos regards vers l'orient pour voir Saturne qu'on peut facilement trouver dans le diagramme suivant :

Spica, dans la constallation de la Vierge,